



Dépassement d'opacité à la cheminée du FR11 le 22/02/2014

F.Bart@eramet-sln.nc

A :

10/03/2014 16:01

Masquer les détails

De : "F.Bart@eramet-sln.nc" <F.Bart@eramet-sln.nc>

A :

1 Attachment



2014 02 22 Incident environnement FR11.pdf

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport d'enquête établi suite au dépassement du double de la valeur limite réglementaire (50 mg/Nm<sup>3</sup>) au niveau de l'opacimètre à la cheminée du four rotatif FR11 le 22 février 2014.

Ce dépassement est dû à un arrêt du champ 1 de l'électrofiltre, lui-même causé par un retard d'évacuation des poussières collectées.

Le récit des faits, les mesures immédiates et préventives sont consignés dans le rapport en PJ.

Je reste à ta disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile.

Bien cordialement,



**Frederic BART**

Chef du Département

Environnement

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 24 55 59

Mobile : +687 79 94 01

Courriel : F.BART@eramet-sln.nc

Site internet : [www.sln.nc](http://www.sln.nc)

#### CONFIDENTIALITE

L'information contenue dans ce courrier électronique et ses pièces jointes est confidentielle, et est établie à l'intention exclusive de ses destinataires. Dans le cas où ce message ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de bien vouloir en aviser immédiatement l'émetteur et de procéder à sa suppression. Toutes copies, diffusions ou accès non autorisés à ce message sont interdits à toutes personnes, autre que le(s) destinataire(s). Un courrier électronique est susceptible d'altération ou de falsification et peut entraîner des pertes et/ou la destruction de données. Le Groupe ERAMET et/ou ses filiales déclinent toute responsabilité en la matière. En conséquence ce courrier électronique ainsi que ses pièces jointes sont utilisés à votre propre risque.

#### CONFIDENTIALITY

The information contained in this e-mail and any accompanying documents is confidential or otherwise protected from disclosure. If you are not the intended recipient, please immediately alert the sender by reply e-mail and delete this message and any attachments. Any copy, dissemination or unauthorized access of the contents of this message by anyone other than the intended recipient is strictly prohibited. E-mails may be susceptible to falsification or alteration and cause data corruption and/or loss of data. ERAMET and/or any of its subsidiaries decline any liability resulting from the consequences thereof. Therefore, this e-mail and any attachments are used at your own risk.



## ENVIRONNEMENT

**DEI/F/002  
Indice : C**

### FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT ENVIRONNEMENTAL

**N° d'ordre :** FBT14-22

**Niveau de Gravité :**

**2**

**Date de l'incident :** le 22 février 2014

**Signataire de la fiche :** Aurélien ARCHAMBEAULT

#### **Description de l'incident environnement :**

La cheminée du four rotatif 11 est hors norme pour le mois de février 2014, suite à une journée avec un dépassement supérieur à deux fois le seuil réglementaire de concentration fixé à 50 mg/Nm<sup>3</sup>, avec une concentration mesurée à 114 mg/Nm<sup>3</sup> le 22 février 2014.

#### **Récit des faits :**

Le dépassement de la cheminée du four rotatif 11 le 22 février 2014 est dû à un arrêt du champ 1 de l'électrofiltre entre 4h05 et 18h22. Cet arrêt est la conséquence d'un retard d'évacuation des poussières récupérées. En effet, lorsque le système d'évacuation des poussières n'arrive pas à évacuer assez rapidement les poussières générées dans le FR et récupérées dans l'électrofiltre, celles-ci s'accumulent. Si ces dernières viennent à toucher les plaques collectrices et les électrodes d'ionisation, le champ disjoncte afin d'éviter des arcages électriques qui pourraient détériorer de manière définitive l'électrofiltre. L'arrêt du champ 1 entraîne systématiquement une moins bonne filtration et donc une élévation de l'opacité. Il est à noter que lorsque qu'un champ s'arrête à cause d'un niveau de poussières trop élevé, on observe également un ré-envolement de ces poussières, partiellement emportées par le flux de gaz vers la cheminée, ce qui dégrade encore l'opacité. L'accumulation de poussières dans le champ 1 de l'électrofiltre du FR11 était la conséquence de trois choses.

- L'absence de chambre à fumées au FR11, qui implique que toutes les particules de poussières générées dans le four rotatif sont systématiquement envoyées vers l'électrofiltre.

C'est le champ 1 de ce dernier qui fait office de chambre à fumées et qui par conséquent accumule plus rapidement des poussières par rapport aux autres électrofiltres de fours rotatifs.

- Le fonctionnement de l'Atelier d'Extrusion des Poussières sans filières, qui implique que les poussières traitées n'étaient pas compactées. Dans ce cas, elles n'ont alors pas de cohésion et le taux de ré-envollement est très important (75% des poussières issues de l'AEP se retrouve dans l'électrofiltre après avoir été réintroduites dans le four rotatif).
- La mauvaise prise en compte du niveau d'opacité par les personnes présentes le 22 février, principalement celles du quart matin. En effet, en cas de pollution, une liste d'actions à mener afin de retrouver un fonctionnement normal est à appliquer.

#### **Mesures immédiates :**

- Abaissement du débit mineraï à partir de 11h le 22 février ce qui a permis de résorber le retard d'évacuation poussières, de remettre le champ 1 en service et finalement de retrouver une opacité < 50 mg/Nm<sup>3</sup> à partir de 18h45.
- Une consigne spécifique à appliquer en cas de mesure d'opacité au-dessus de 50 mg/Nm<sup>3</sup> (pour l'ensemble des fours rotatifs) est en place depuis le 25 février dans les consignes journalières
- Une information et un rappel de la conduite à tenir en cas de « pollution » a été faite le 5 mars lors de la réunion de l'encadrement du service Calcination.
- Le fonctionnement de l'AEP avec filières a repris à compter du 28 février

**Mesures à moyen terme :** une formation pour les pilotes de fours rotatifs sera dispensée en 2014, incluant un volet environnement, avec notamment un rappel sur les seuils à respecter et surtout sur les actions à mener afin de rester dans une situation de production conforme au respect des normes environnementales.

**Signature :** Aurélien ARCHAMBEAULT

**Date :** 7/03/2014

**Diffusion :** DU – DE – FB – 3I



Réponse à tes questions suite au dépassement au FR11

F.Bart@eramet-sln.nc

A :

11/03/2014 18:58

Masquer les détails

De : "F.Bart@eramet-sln.nc" <F.Bart@eramet-sln.nc>

A :

Bonjour ,

Réponses à tes questions communiquées ce lundi par téléphone :

#### **Q1 : raison du fonctionnement de l'Atelier d'Extrusion des Poussières sans filières**

R1 : problème de dosage eau / poussières rencontré suite à un changement d'équipement lors d'une opération de maintenance.

S'agissant d'un problème jusque-là non rencontré, les investigations ont pris un certain temps. A finalement nécessité le changement d'une autre pièce.

Des investigations se poursuivent pour ne pas avoir à nouveau cette difficulté lors de la prochaine opération de maintenance similaire.

A noter que la teneur en eau du mélange était à un niveau suffisant pour éviter tout phénomène de ré-envol sur les convoyeurs.

#### **Q2 : Communication de la consigne**

R2 : voir ci-après

#### CONSIGNES POUR LE LUNDI 10 MARS 2014

##### **POLLUTION FOUBS ROTATIVES :**

**ATTENTION:** nous avons perdu le mois de février sur pollution au FR11. tous les quarts n'ont pas les mêmes résultats quant à la décision d'arrêter un FR quand celui-ci pollue.

**Rappel :** tout FR qui pollue doit impérativement être ralenti ou mis en veille dès le temps qu'il faut pour corriger les problèmes de poussières

#### **Q3 : présence d'une alarme visuelle si dépassement de l'opacité**

R3 : oui, il y a bien une alarme visuelle à la salle de contrôle (dès que l'opacité dépasse 50mg/Nm<sup>3</sup>) et les opérateurs pilotent sur cette valeur seuil.

Une visualisation de l'opacité en cumulé sur la journée est également disponible.



**Frederic BART**

Chef du Département

Environnement

Société Le Nickel - SLN

Tél : +687 24 55 59

Mobile : +687 79 94 01

Courriel : [F.BART@eramet-sln.nc](mailto:F.BART@eramet-sln.nc)

Site internet : [www.sln.nc](http://www.sln.nc)

#### **CONFIDENTIALITE**

L'information contenue dans ce courrier électronique et ses pièces jointes est confidentielle, et est établie à l'intention exclusive de ses destinataires. Dans le cas où ce message ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de bien vouloir en aviser immédiatement l'émetteur et de procéder à sa suppression. Toutes copies, diffusions ou accès non autorisés à ce message sont interdits à toutes personnes, autre que le(s) destinataire(s). Un courrier électronique est susceptible d'altération ou de falsification et peut entraîner des pertes et/ou la destruction de données. Le Groupe ERAMET et/ou ses filiales déclinent toute responsabilité en la matière. En conséquence ce courrier électronique ainsi que ses pièces jointes sont utilisés à votre propre risque.

#### **CONFIDENTIALITY**

The information contained in this e-mail and any accompanying documents is confidential or otherwise protected from disclosure. If you are not the intended recipient, please immediately alert the sender by reply e-mail and delete this message and any attachments. Any copy, dissemination or unauthorized access of the contents of this message by anyone other than the intended recipient is strictly prohibited. E-mails may be susceptible to falsification or alteration and cause data corruption and/or loss of data. ERAMET and/or any of its subsidiaries decline any liability resulting from the consequences thereof. Therefore, this e-mail and any attachments are used at your own risk.